

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 12 juillet 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi douze juillet deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 6 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 13

Mesdames Christèle COURSAT, Ana Maria FERREIRA (visio), Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Sophie ROY Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Bernard COMBES, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 14- Réalisation d'une Maison de l'Habitat dans le secteur OPAH-RU dans un bâtiment emblématique de la ville

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget principal,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2021 approuvant définitivement le Plan Local de l'Habitat 2020-2026,

Considérant que dans le cadre du PLH la création d'une Maison de l'Habitat est prévue afin d'offrir un service complet aux habitants du territoire : service d'information sur le logement, service d'accompagnement personnalisé, lieu d'accueil labellisé pour informer et accueillir les demandeurs en logement social, permanence de l'opérateur de suivi-animation de l'OPAH/OPAH-RU,

Considérant qu'en lien avec la démarche « Action cœur de ville », la Maison de l'Habitat va améliorer la lisibilité de l'implication de Tulle agglo, des communes et de l'ensemble des partenaires, en matière d'habitat sur le territoire via la mise en place d'un guichet unique de l'habitat,

Considérant que le travail actuellement engagé avec plusieurs EPCI de la Corrèze va permettre la localisation d'une plateforme de rénovation de l'habitat privée au sein de la maison de l'habitat, Tulle agglo étant à ce titre chef de file pour le compte des autres EPCI,

Considérant que pour réaliser ce projet, l'Etat, via le plan de relance a accordé un accompagnement de 520 000 € de subvention plafonnée à 80 % des coûts de l'opération,

Considérant que la Maison de l'Habitat doit être une vitrine des actions en matière d'amélioration de l'habitat, qu'elle doit pour cela être visible, facile d'accès et identifiable,

Considérant que pour être visible, il convient de privilégier un local aménagé, anciennement local commercial ou local de bureau, et que le bâtiment doit être facilement identifiable en secteur de revitalisation urbaine,

Considérant que l'accès doit être facilité avec de nombreuses places de parking à proximité,

Considérant que la Maison de l'Habitat accueillera en son sein les animations OPAH (SOLHA) et OPAH RU (SELI), la plateforme de rénovation de l'habitat privé ainsi que le service Habitat de l'agglo et qu'elle offrira également des espaces pour différents organismes comme l'ADIL, l'ABF, etc...,

Considérant qu'après un important travail de prospection, un bâtiment situé au cœur du Trech 8 Rue François Bonnelye et rue de la Solane à Tulle a retenu l'attention pour ses nombreuses qualités, le bâtiment ayant accueilli historiquement la quincaillerie Besse, étant un des immeubles les plus identifiables et reconnus du cœur de ville et de la partie haute du quartier du Trech, quartier ancien de la ville de Tulle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1°) décide de procéder à la réalisation de la Maison de l'Habitat ;
- 2°) autorise le Président à engager les démarches préalables à l'acquisition du bien identifié 8 rue François Bonnelye et rue de la Solane, secteur OPAH-RU dans le quartier ancien du Trech, dans un bâtiment emblématique de la ville de Tulle, et à signer tout document (sous seing ...) ;
- 3°) sollicite le conseil communautaire en vue de cette acquisition sur la base des pièces et actes notariés réalisés avec les parties concernées à cette fin ;
- 4°) arrête le plan de financement comme suit :

Opération	en € TTC
acquisition Besse	275 000.00 €
acquisition Gourdon	90 000.00 €
travaux de réhabilitation + MOE	192 000.00 €
équipement & bureautique	72 000.00 €
frais de notaire	24 000,00 €
coût opération	653 000.00 €
Plan de financement	
Tulle agglo (autofinancement) 20%	133 000.00 €
Etat (plan de relance) 80%	520 000,00 €
total financement	653 000.00 €

5°) sollicite les subventions de l'Etat dans le cadre du plan de Relance pour mener à bien ce projet.

Fait et délibéré le 12 juillet 2021
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme
 Le Président,

